

A.H.M. Les Jets de Saint-Hubert inc.

POLITIQUE 1 – INSCRIPTION

1.1. Objectif

Fournir toutes les informations nécessaires pour l'inscription d'un joueur avec les Jets de St-Hubert.

1.2. Membres visés

Tous les membres de l'association des Jets de St-Hubert.

1.3. Procédures à suivre

1.3.1 Nouveau joueur

Si un enfant s'inscrit pour la première fois de sa vie au hockey, remplir le formulaire d'inscription des Jets qui se trouve sur notre site Internet et apporter les documents demandés avec le paiement.

1.3.2 Joueur ayant joué dans une autre association

Si un enfant était inscrit dans une autre association, remplir le formulaire d'inscription des Jets qui se trouve sur notre site Internet, fournir les informations demandés pour effectuer le transfert de l'enfant dans notre association et apporter les documents demandés avec le paiement.

1.3.3 Joueur ayant joué à St-Hubert

Pour les joueurs qui ont déjà joués au hockey la saison dernière avec les Jets de St-Hubert, utiliser l'inscription en ligne via le système de Hockey Canada HCR pour inscrire l'enfant.

(<https://regISTRATION.hockeycanada.ca/Registration/AccountLogin.aspx?ReturnUrl=/regISTRATION/?ID=2139&ID=2139>)

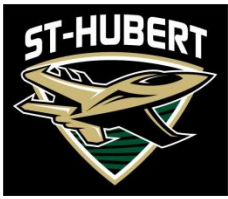
Suivre le guide d'utilisation du système HCR se trouvant sur notre site Internet.

1.3.4 Période d'inscription

La période d'inscription est la suivante selon les divisions :

Divisions Initiation, Pré-novice et Novice (MAHG 0 à 4) : du 1^{er} mai au 15 septembre de chaque année.

Divisions Atome à Midget : du 1^{er} mai au 30 juin de chaque année.



A.H.M. Les Jets de Saint-Hubert inc.

La période d'inscription sera annoncée sur le site Internet de l'association et un courriel sera envoyé aux membres actifs à la saison précédente.

1.3.5 Conséquences

Les joueurs qui s'inscriront après la date prévue et annoncée prennent le risque que le nombre de joueurs de leur division soit atteint et, par le fait même, de se retrouver sur une liste d'attente et peut-être voir leur inscription refusée.

1.3.6 Tableau des âges

Pour s'inscrire, le joueur doit être âgé entre 4 et 17 ans. C'est l'âge durant l'année civile en cours au moment de l'inscription qui est tenue compte. Les joueurs sont répartis selon l'âge dans les divisions suivantes :

Initiation	4 ans (MAHG 0)
Pré-novice	5-6 ans (MAHG 1 et 2)
Novice	7-8 ans (MAHG 3 et 4)
Atome	9-10 ans
Pee-wee	11-12 ans
Bantam	13-14 ans
Midget	15-16 et 17 ans

Aucune inscription ne sera acceptée pour les enfants nés **après** 2014.

Consulter le tableau des âges officiel de Hockey Québec sur le site Internet de l'association ou dans les règlements administratifs de Hockey Québec.

1.3.7 Lieu de résidence

Tous les joueurs qui habitent dans le territoire de l'arrondissement de St-Hubert doivent s'inscrire avec les Jets de St-Hubert. Le lieu de résidence des parents ou du tuteur fera foi de son lieu de résidence.

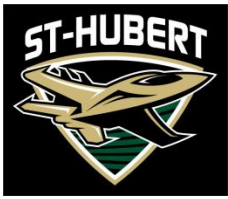
Pour le tuteur ou le parent qui a divorcé ou s'est séparé devant la cour de justice, fournir un document légal qui confirme qu'il a la garde de l'enfant au registraire.

Pour les parents qui sont divorcés ou séparés à l'amiable, fournir au registraire **une lettre signée par les deux parents** confirmant leur accord pour que l'enfant joue à St-Hubert. En cas de litige entre les deux parents, l'association se réserve le droit de refuser l'inscription ou le transfert du joueur.

1.3.8 Joueuse habitant St-Hubert

Pour les filles qui demeurent à St-Hubert, suivre les indications suivantes :

- **Pour les divisions Initiation (MAHG 0), Pré-novice (MAHG 1 et 2) et Novice (MAHG 3 et 4)**, procéder à l'inscription avec **Les Jets de St-Hubert**.
- **Pour les divisions Atome à Midget**, faire le choix suivant au moment de l'inscription :
 - o Pour jouer dans la ligue **mixte**, s'inscrire avec **Les Jets de St-Hubert**.



A.H.M. Les Jets de Saint-Hubert inc.

- Pour jouer dans la ligue **féminine**, s'inscrire absolument avec l'association des **Rapides de Champlain**.
- Pour jouer avec les **Remparts du Richelieu (AAA)**, s'inscrire dans la bonne association tel que décrit précédemment. Par la suite, s'inscrire au camp de sélection des Remparts du Richelieu.

1.3.9 Litige et véracité de l'information

L'association se réserve le droit de refuser une inscription en cas de litige entre les deux parents ou pour toutes fausses informations dans le formulaire d'inscription.

1.3.10 Nouveau gardien de but dans les divisions Bantam ou Midget

Pour les divisions Bantam et Midget, l'association n'acceptera aucun nouveau joueur qui commence à jouer au hockey comme gardien de but. Il pourra s'inscrire à une autre position.

Seulement les gardiens de but ayant déjà joué à cette position auparavant dans la division Novice, Atome ou Pee-wee, chez les Jets ou dans une autre association, seront acceptés.

Exception : Si aucun gardien de but n'est disponible pour une équipe, l'association se réserve le droit de nommer un joueur comme gardien de but pour la saison.

1.3.11 Méthodes de paiement

Nouveaux membres ou membres transférés: Le paiement complet par mandat-poste seulement doit être inclus avec le formulaire d'inscription.

Mandat-poste libellé à l'ordre de « **Les Jets de Saint-Hubert inc.** » et contenant les renseignements suivants: le nom du joueur, sa division. Déposer le paiement (dans une enveloppe) directement dans la **boîte aux lettres** des Jets située au 2^e étage au Centre sportif Gaétan Boucher, 3850 rue Edgar à Saint-Hubert ou par la **poste** à l'adresse suivante: Les Jets de Saint-Hubert Inc., C.P. 37045, Saint-Hubert (Québec) J3Y 8N3.

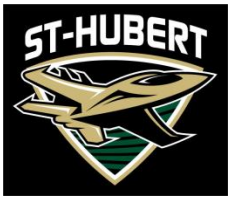
Carte de crédit disponible seulement par le système HCR et pour les joueurs actifs des Jets de Saint-Hubert l'année précédente. Au moment de l'inscription, faire le paiement complet de l'inscription ou le faire en deux versements (si inscription avant le 30 juin seulement). Pour le mode à deux versements, le premier de 50 % est payable au moment de l'inscription et le deuxième paiement préautorisé sera fait le 15 juillet.

Aucun paiement en argent ou chèque.

L'inscription sera considérée incomplète tant que le paiement ne sera pas reçu, et ce, dans le respect des modes de paiement. Pour des raisons d'assurances, **un joueur qui n'a pas payé au complet son inscription ne pourra pas participer aux activités sur glace.**

1.3.12 Dépôt des chandails

Il n'y a pas de dépôt des chandails. Une facture sera émise si les chandails ne sont pas retournés à la fin de la saison ou qu'ils sont retournés en mauvais état. Une note sera inscrite dans le dossier HCR du joueur jusqu'au paiement de la facture.



A.H.M. Les Jets de Saint-Hubert inc.

1.3.13 Structures intégrées

Pour les divisions Pee-wee AAA, Pee-wee AAA relève, Bantam AAA, Bantam AAA Relève, Midget Espoir et Midget AAA, le joueur doit s'inscrire auprès des Jets s'il veut participer au camp de sélection. Le joueur sera transféré s'il est sélectionné dans une de ses divisions. Voir la grille tarifaire pour les remboursements prévus pour chacune de ces divisions.

1.3.14 Camp d'évaluation compétitif AA et BB

Le montant demandé pour participer au camp d'évaluation compétitif doit être payé au moment de l'inscription du joueur. Seuls les joueurs ayant complété leurs inscriptions au 30 juin pourront participer à ce camp. Le camp compétitif commence après la fête du Travail. La date exacte sera annoncée sur le site Internet de l'association.

Le camp compétitif comprend:

- Une évaluation par une firme externe : Quatre séances sur glace assurée avant les premières coupures.
- Une formation sur la mise en échec et les contacts physiques : Ce cours est obligatoire pour tous les nouveaux joueurs Pee-wee, Bantam et Midget qui vont jouer au niveau compétitif AA et BB. Ce cours comprend des séances hors glace et sur glace ainsi qu'une formation vidéo. Ce cours doit être suivi **ABSOLUMENT** au complet pour continuer le camp compétitif.

Remboursement : Le montant demandé pour le camp compétitif n'est pas remboursable sauf si le joueur ne participe à aucune activité du camp compétitif.

1.3.15 Supplément compétitif

Les frais du compétitif ne font pas partie des frais d'inscription, ni des frais du camp compétitif. C'est un montant supplémentaire qui est demandé à tous les joueurs qui seront sélectionnés dans une équipe de catégorie compétitive des divisions Atome à Midget. Le paiement par carte de crédit devra être effectué en ligne, dans le HCR, **avant le 10 octobre**.

1.4 Approbation

Les politiques et procédures se trouvant dans ce document ont été approuvés par le comité exécutif des Jets de St-Hubert.